



POUPONNIERE VALAISANNE

LIGNE PEDAGOGIQUE DE LA POUPONNIERE VALAISANNE

*Prendre un enfant par la main
Pour l'emmener vers demain
Pour lui donner la confiance en son pas
(« Prendre un enfant », Yves Duteil)*

1. L'historique de la Pouponnière Valaisanne

L'histoire de la Pouponnière Valaisanne est avant tout liée à celle d'une femme qui a fondé cette institution pour le Valais et sa capitale : Marie-Rose Zingg. En parlant de la Pouponnière Valaisanne, Corinna Bille dans « Une oeuvre d'amour », (1945), écrivait que « l'oeuvre de Mlle Zingg est née spontanément, sans avoir été préparée ni voulue, et que tout est parti du premier enfant qu'elle adopta, à la suite d'un accident qui la maintint plusieurs mois au lit. Voyant combien il s'était épanoui en retrouvant un foyer, elle désira que d'autres petits délaissés connaissent aussi ce bonheur. Au bout de 15 jours, il y avait 17 enfants devant la porte. La Pouponnière Valaisanne était fondée » (1929).

En 1932, Mlle Zingg y fonde également une école de nurse. En 1946, une maternité voit le jour dans les locaux de la Pouponnière Valaisanne et en 1948, l'oeuvre Ste-Elisabeth est créée dans le but d'apporter une aide et une protection aux mères célibataires ou dans la détresse.

A cette même époque, notre fondatrice acquiert un chalet aux Mayens-de-Sion afin de procurer aux jeunes hôtes de la structure et à leurs nurses un changement d'air durant l'année. Cette colonie a existé jusqu'à l'été 2006. Très vite, Mlle Zingg a pu compter sur l'aide des Sœurs Ursulines dont la dernière a quitté sa fonction à la Pouponnière en juin 2008.

Aujourd'hui, notre structure accueille un peu plus de cent enfants par jour sans distinction de nationalité ni de confession. Dès l'âge de 3 mois (fin du congé maternité) jusqu'à 4 1/2 ans, les enfants sont répartis dans 4 groupes d'âge : la nursery (3-12 mois), les trotteurs (12-18 mois), les moyens (18-36 mois), les préscolaires (3-4 1/2 ans).

La Pouponnière Valaisanne est ouverte cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30.

Un peu moins de cinquante personnes œuvrent au bon fonctionnement de la prise en charge journalière des enfants. L'équipe éducative se compose d'une quarantaine de personnes. Des dames expérimentées s'occupent de l'intendance et de la cuisine. Le secteur administratif est confié à un secrétariat. Les impulsions pédagogiques sont partagées entre la directrice et la responsable pédagogique. Pour superviser l'ensemble, la direction collabore avec un comité composé de 7 membres (Cf. annexe 1, organigramme).

2. Les buts de la ligne pédagogique

Sans être dogmatique, la ligne pédagogique traduit et rend opérationnels les connaissances théoriques que l'on a de l'enfant, de ses besoins et de son développement, les principes éducatifs ainsi que les valeurs prônées par l'institution.

La ligne pédagogique guide les interventions du personnel éducatif, en assure la cohérence et la continuité lors de remplacements ou de changements d'éducatrices.

La ligne pédagogique se nourrit de l'action éducative. Cette dernière permet d'en vérifier sa pertinence, les deux étant indissociables.

Elle permet donc d'être au clair sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait. Elle donne le sens. Elle est un outil contre la monotonie et la routine. Elle facilite les échanges entre les adultes et incite à questionner sa pratique de professionnelle.

La ligne pédagogique pose une exigence de qualité et répond à la déontologie de la profession d'éducatrice.

Elle est étroitement liée à l'espace qui se veut agréable, accueillant et chaleureux.

Elle s'inscrit dans les directives communales et cantonales.

3. Nos valeurs

- **Respect**

Fait de prendre autrui en considération. Acceptation de l'autre tel qu'il est (et réciproquement), le traiter avec égard et sans jugement. Acceptation des différences.

- **Collaboration**

Action de travailler ensemble pour une œuvre commune. Chacun apporte sa contribution.

- **Disponibilité**

Etre présent et ouvert pour l'autre dans l'ici et maintenant.

- **Ecoute / Empathie**

Etre attentif et réceptif à la parole de l'autre. Tenir compte du désir de l'autre.

- **Compétence**

Capacité reconnue en telle ou telle matière. Aptitude à effectuer certains actes et à pouvoir les juger. Connaissance approfondie.

- **Tolérance**

Attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser, d'agir différente de celle que l'on adapte soi-même. Respect de la liberté d'autrui, de ses manières de penser, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses.

- **Confiance**

Sentiment de sécurité d'une personne qui se fie à quelqu'un, à quelque chose, sans crainte d'être trompé.

- **Autonomie**

Capacité à agir, à penser, à choisir seul sans aide de l'extérieur et capacité à laisser agir, penser, choisir seul sans aide de l'extérieur.

- **Sécurité**

Se sentir en confiance, protégé de tous dangers et agir sans risque tant physique qu'affectif.

- **Dialogue-communication**

Etablir une relation avec autrui, transmettre quelque chose à quelqu'un, échanger des informations.

- **Flexibilité**

Etre capable de s'adapter à toutes circonstances (imprévus, nouveauté, etc.), faire preuve de souplesse.

- **Appartenance et Identité**

Sentiment de faire partie d'un ensemble, d'un groupe, d'une institution, de se reconnaître dans ses idées et valeurs et d'agir de manière cohérente pour soi et pour les autres. Caractère permanent et fondamental de quelqu'un ou d'un groupe au-delà des transformations et changements que l'on est amené à vivre.

- **Bienveillance**

Agir de façon respectueuse et bienveillante. Considérer autrui comme important et lui accorder de la valeur. Traiter l'autre sans lui porter atteinte, ni le blesser, que ce soit de manière physique ou verbale.

- **Sincérité et authenticité**

Franchise, loyauté. Fait de s'exprimer sans déguiser sa pensée. Ce qui est éprouvé, dit ou fait de façon franche, vraie et authentique. Capacité à être et à agir de manière cohérente avec soi-même.

4. Les objectifs de la ligne pédagogique

- **Liés à l'équipe éducative**

Ressentir du plaisir dans son travail ;

Dynamiser le travail en équipe, créer un climat de confiance et de collaboration ;

Analyser sa pratique professionnelle, faire preuve d'esprit critique (constructif), être capable de se remettre en question ; savoir se réajuster et évoluer avec le quotidien ;

Poursuivre sa formation continue dans le but d'assurer une prise en charge professionnelle ; (accéder à la formation et à l'information) ;

Agir de manière objective, cohérente et professionnelle ;

- **Liés à l'environnement**

Répondre aux exigences d'hygiène nécessaire ;

Assurer une certaine continuité entre les différents lieux de vie de l'enfant ;

Jouer un rôle de prévention (physique et psychique) ;

Organiser le milieu de vie de l'enfant, de manière à respecter ses rythmes et son développement ;

- **Liés à l'enfant**

Eveiller l'enfant et lui faire découvrir le monde environnant ;

Lui faire découvrir la vie en communauté (socialisation) ;

Le faire grandir en répondant à son désir « Je veux faire tout seul » ; favoriser l'autonomie ;

Répondre à ses besoins (physiologiques, sécurité affective et physique, appartenance, estime de soi, développement de soi) ;

Favoriser les apprentissages (cognitifs, moteurs, affectifs) ;

- **Liés aux parents**

Etablir une collaboration avec les parents et les considérer comme des partenaires ;
Porter la même attention à tous les parents ;
Adopter une attitude positive ; éviter un comportement ou des propos jugeants (dénigrants, dépréciatifs) ;
Reconnaître les compétences des parents et respecter les éléments qui sont de leur responsabilité ;
Différencier le rôle des parents et celui de l'équipe éducative ;
Instaurer un climat de confiance, de sécurité et de dialogue.

5. L'équipe éducative et son fonctionnement

- **Le personnel éducatif**

Conformément aux exigences de la loi cantonale en faveur de la jeunesse, l'encadrement pédagogique est assuré par du personnel formé (éducatrices de la petite enfance, nurses, jardinières d'enfants, psychologues, animatrices socio-culturelles, éducatrices en emploi et assistantes socio-éducatives en emploi), des auxiliaires de crèche - respectivement 2/3 et 1/3 - ainsi que des stagiaires.

- **Les remplacements**

Deux éducatrices du personnel éducatif sont engagées à temps partiel pour effectuer les remplacements dans les différents groupes de notre structure.

En fonction des besoins, la direction fait ponctuellement appel aux services de personnes extérieures (personnel formé et auxiliaires de crèche).

- **La prise en charge des stagiaires**

La Pouponnière Valaisanne offre la possibilité à de jeunes personnes, soit de découvrir le monde de la petite enfance : stage d'observation (cycle d'orientation), stage pratique (école de commerce, école de culture générale, école préprofessionnelle, école de degré diplôme, classes de préapprentissage), stage d'intégration (FOVAHM, IPT, OSEO, ORP), soit de se former sur le terrain : stage probatoire (ESTS), stages pratiques (ASE), période de formation pratique (ESTS 2^{ème} et 3^{ème} année).

- **Les collaborations interprofessionnelles**

La Pouponnière Valaisanne collabore avec différents services liés à la jeunesse :

- Les pédiatres, les pédopsychiatres,
- Le CDTEA (Centre de Développement et de Thérapie pour l'Enfant et l'Adolescent), l'OPE (l'Office pour la Protection de l'Enfant), l'OEI (Office Educatif Itinérant),
- Les écoles
- Les institutions

- **Les colloques**

Les équipes éducatives participent à 3 types de colloques :

- le colloque d'équipe (réunissant les personnes d'un seul groupe),
- le colloque inter-équipes (réunissant les personnes de plusieurs groupes d'âge),
- le grand colloque (réunissant tout le personnel, éducatif, administratif et d'intendance).

Le personnel éducatif assume les tâches suivantes :

- le suivi et l'observation des enfants de leur groupe,

- la gestion des horaires,
- la gestion du budget annuel (matériel pédagogique et activités),
- la gestion de la fréquentation des enfants,
- la gestion des présences,
- la gestion du suivi des stagiaires,
- la participation aux différents réseaux professionnels,
- les passages (transfert interne des enfants),
- l'accueil et l'accompagnement des parents et des enfants,
- l'organisation et la gestion des activités pédagogiques et psychomotrices,
- la collaboration avec les autres équipes éducatives, le personnel administratif et les supérieurs hiérarchiques,
- le devoir de signalement par voie hiérarchique pour toute situation jugée dangereuse.

- **Les entretiens de parents**

Les équipes éducatives rencontrent les familles si une des deux parties en ressent le besoin. Les équipes éducatives échangent avec les parents sur des désaccords éventuels tout en explicitant leurs actions et le cadre de l'institution.

Pour le surplus, consulter le cahier des charges.

6. L'accueil

- **L'adaptation**

L'adaptation est un moment très important, de rencontre et d'échanges entre l'enfant, les parents et les professionnels.

L'adaptation est considérée comme une période d'intégration qui permet à l'enfant de passer sereinement du milieu familial à celui de la structure d'accueil.

L'adaptation permet à l'équipe éducative de faire la connaissance de l'enfant et de sa famille ainsi que de comprendre les habitudes et les besoins de ces derniers. L'éducatrice qui accueille l'enfant et ses parents établit une relation de confiance.

En fonction du taux d'activité de l'équipe éducative, il est possible que deux éducatrices accueillent l'enfant et ses parents tout au long de la période d'adaptation.

L'adaptation se fait sur deux semaines et plus si nécessaire. C'est l'équipe éducative secondée par la responsable pédagogique ou la direction qui décide de prolonger ou pas l'adaptation en fonction des besoins de l'enfant et/ou des parents.

L'objet transitionnel (objet préféré/doudou/lolette/...) est apporté de la maison et peut rester avec l'enfant.

Pour le surplus, consulter le règlement interne de la pouponnière valaisanne ainsi que le guide des passages internes et accueil d'un nouvel enfant.

- **L'arrivée et le départ**

L'arrivée et le départ de l'enfant sont des temps durant lesquels l'éducatrice, dans la mesure du possible, se rend disponible pour l'enfant et les parents. Il s'agit, pour l'enfant, d'assurer une continuité entre l'institution et la maison en se passant le relais d'une manière claire.

Cette attention accordée à l'enfant au moment de l'arrivée et du départ est essentielle. Ces moments de séparation et de retrouvailles doivent lui permettre de faire le lien entre ses deux

lieux de vie, lui permettre aussi de sentir qu'il a sa place dans le groupe, que ses parents y sont reconnus et respectés, et qu'ils sont en confiance pour le laisser quelques heures ou une journée.

L'éducatrice doit accorder à l'enfant le temps nécessaire avant de ranger son objet transitionnel à l'endroit prévu à cet effet.

L'équipe éducative respecte les rituels personnalisés qui aident parents et enfants à se séparer. Il est parfois utile de pouvoir les accompagner dans la recherche d'un rituel qui leur convient. Il est souhaitable que les parents ne restent ni trop peu de temps ni trop longtemps et qu'ils ne reviennent plus après avoir signalé leur départ à leur enfant ; ceci pour permettre une bonne séparation.

Il est important que le parent verbalise à l'enfant son départ.

De même au moment des retrouvailles, un petit temps sera nécessaire pour renouer les liens entre les parents et leur enfant. Il est également important de permettre à l'enfant de terminer son activité et de dire au revoir.

- **Les retransmissions**

Les retransmissions servent de lien entre la structure d'accueil et les parents. Elles permettent d'assurer une continuité afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Chaque groupe complète au fur et à mesure la feuille de retransmission pour chaque enfant afin que l'éducatrice qui n'était pas présente à tous les moments de la journée puisse répondre au mieux aux questions des parents.

L'éducatrice veille à ce que **chaque** parent puisse avoir les informations concernant son enfant. Elle crée une relation de confiance avec chacun d'eux afin de susciter de l'intérêt par rapport à la vie de leur enfant en collectivité.

L'éducatrice ne doit jamais porter de jugements à l'égard des parents. Elle utilisera en tout temps, des mots adéquats pour retransmettre la journée de l'enfant. Si des éléments négatifs doivent être transmis aux parents, elle veillera à commencer toujours par quelque chose de positif.

7. Les besoins de l'enfant

Le cœur de la démarche pédagogique de la pouponnière se situe au niveau de la réponse aux besoins des enfants. Elle donne le sens des actions pédagogiques, de son organisation ainsi que de ses priorités. La reconnaissance des besoins de l'enfant s'articule autour de la valeur centrale qu'est pour toute éducatrice le respect inconditionnel de l'enfant en tant que personne. La réponse adaptée à ses besoins contribue à une croissance saine.

7.1. Les besoins fondamentaux

L'autonomie

L'éducatrice doit favoriser l'autonomie de chaque enfant en fonction de ses capacités en lui laissant faire seul ce qu'il est capable de faire (habillage/déshabillage, change debout, l'utilisation des services, l'utilisation du verre, la marche/le laisser marcher seul sans le porter).

Le choix fait partie des apprentissages et du développement de l'enfant. Il est important que l'enfant puisse être acteur de ses choix (choisir de dormir, de manger, de choisir sa place à

table, de faire des activités comme il le veut). Cela permet à l'enfant d'affirmer son identité et de prendre conscience des conséquences. Lors d'un refus de la part de l'enfant, l'éducatrice peut proposer, selon la situation, différentes possibilités pour l'encourager à participer de manière volontaire.

En cas de conflit entre enfants, l'éducatrice laisse les enfants régler leurs différends pour autant qu'il n'y ait pas atteinte à l'intégrité physique de l'un d'entre eux.

Le repas : le dîner et le goûter

Le repas est un moment convivial, de partage et d'échange ; il contribue à la socialisation de l'enfant dans une ambiance calme et détendue. Il fait partie des activités d'une journée en collectivité au même titre que les jeux par exemple... Ainsi, il mérite une réflexion pédagogique et une remise en question constante de la part des équipes éducatives.

La nurserie bénéficie de repas confectionnés sur place par une dame expérimentée. L'alimentation des bébés respecte le plan de l'alimentation officiel recommandé par les pédiatres. L'introduction d'un nouvel aliment est discutée avec chaque parent en fonction des besoins particuliers.

Dès un an, la pouponnière valaisanne offre aux enfants des repas labellisés Fourchette Verte qui répondent aux besoins alimentaires de l'enfant. Celui-ci est invité à goûter de tout, à découvrir de nouvelles saveurs. En aucun cas l'enfant n'est forcé à manger ni par la parole, ni par le geste de l'adulte.

Les goûters sont également préparés selon le Label Fourchette Verte par deux éducatrices et ils sont avalisés par la responsable pédagogique.

L'éducatrice doit encourager l'apprentissage de l'utilisation des services en fonction des capacités de l'enfant, elle favorise son autonomie en fonction de son développement psychomoteur.

La sieste

La sieste est un moment de repos, de retour au calme.

L'enfant n'est pas obligé de dormir ; il peut simplement se reposer ou s'occuper calmement mais il doit respecter le sommeil de ses pairs. Dans la mesure du possible, l'éducatrice respecte les rituels d'endormissement de l'enfant et veille à lui donner son objet transitionnel.

Par ailleurs, l'éducatrice respecte le rythme de réveil de l'enfant.

A tout moment de la journée, l'éducatrice peut proposer à l'enfant de se reposer dans un coin de la salle ou dans son lit.

L'hygiène

- Le change

L'éducatrice doit veiller à l'intimité de l'enfant. Le change n'est fait que par les personnes connaissant bien l'enfant.

Le change des plus jeunes est un moment de communication et d'échanges individualisé, privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

- Le brossage des dents et le lavage des mains

Dès que possible, l'enfant est familiarisé au brossage des dents, généralement dès le groupe des Trotteurs (12-20 mois).

Avant chaque repas, les enfants sont amenés à se laver les mains.

L'éducatrice encourage l'autonomie de l'enfant en lui laissant faire seul ce dont il est capable en fonction de son développement.

La propreté

Le moment de la mise en place de la propreté dépend de chaque enfant. Son acquisition est amenée dans le respect de la maturation physiologique et psychologique.

Il faut observer les signes révélateurs et être vigilants aux demandes de l'enfant, afin de pouvoir y répondre au bon moment et de mettre à sa disposition un pot facilement accessible.

L'apprentissage du pot et des toilettes doit être progressif et géré en relation avec les parents.

Ne jamais oublier que l'enfant doit être félicité et encouragé.

Prévention et santé

L'éducatrice est attentive à la santé générale de chaque enfant. En cas d'apparition de symptômes particuliers, elle suit attentivement l'évolution de l'état de l'enfant et en informe les parents, si nécessaire.

L'éducatrice veille à administrer les médicaments prescrits à l'enfant. En cas de maladie contagieuse, une attention particulière est donnée à l'hygiène de la salle et des jeux utilisés par l'enfant malade.

Pour le surplus, consulter le guide médical et le règlement interne.

L'éducatrice est attentive à l'hygiène des lieux de vie : salle de jeux, salle de sieste, salle de soin. Elle désinfecte également les objets utilisés par l'enfant (lolette, tétine, jeux,...).

7.2. Les besoins de sécurité

Le déroulement d'une journée

Le découpage de la journée répond aux besoins de structuration du temps et de l'espace. Il permet également d'instaurer des rituels qui servent de repères affectifs et de sécurité aux enfants. Pour le détail des journées de chaque groupe, consulter l'annexe 2 : déroulement d'une journée type.

Toute activité et toute sortie font l'objet d'une attention particulière quant à la sécurité physique de l'enfant en adaptant les règles à chaque situation tout en lui laissant sa liberté d'action.

Les espaces et les salles sont aménagés pour assurer la sécurité physique de l'enfant et favoriser son autonomie.

Le cadre et les limites

Les équipes éducatives doivent mettre en place certaines règles :

- pour assurer la sécurité affective,
- pour assurer la sécurité de l'enfant et de ses pairs,
- pour assurer le bon fonctionnement de la vie en collectivité,

- pour permettre à l'enfant de se confronter, de construire sa personnalité, de chercher les limites

Les règles peuvent être classées en deux catégories : les règles non négociables qui relèvent de la sécurité physique de l'enfant et les règles négociables qui englobent plutôt les règles sociales, institutionnelles. Les équipes éducatives définissent des sanctions en tenant compte de l'âge de l'enfant. L'intervention auprès de l'enfant se fait progressivement comme suit :

1. L'éducatrice intervient auprès de l'enfant en lui expliquant pourquoi son comportement n'est pas toléré et lui rappelle la règle,
2. L'éducatrice rappelle la règle et lui présente la sanction qui sera donnée
3. L'éducatrice applique la sanction

L'éducatrice verbalise chacun de ses actes à l'enfant pour lui assurer sa sécurité affective (besoin de savoir où il va, ce qui va lui arriver, ce qu'il va faire).

7.3. Les besoins sociaux

◇ Les types d'activités :

- le jeu libre et symbolique,

L'enfant a la possibilité de jouer à ce qu'il veut, comme il le désire tout en respectant ses pairs et le matériel. Il permet d'extérioriser ses sentiments, de développer son imagination et son langage. Le jeu libre est également le théâtre des premiers échanges sociaux entre pairs. Les locaux sont aménagés par thème de manière à favoriser le jeu symbolique (en petits coins thématiques)

- les activités (dirigées et semi dirigées),

Elles favorisent la créativité et l'imagination de l'enfant. Elles confrontent l'enfant à certaines règles et limites adaptées à son âge. Pour toute activité, l'éducatrice guide l'enfant mais en aucun cas elle fait à la place de ce dernier. Elle module les activités en fonction de l'enfant. Les activités favorisent le développement de la motricité fine, sensoriel et cognitif ainsi que la concentration et l'attention de l'enfant.

- les sorties (balades, parc, visites)

Elles permettent à l'enfant de se dépenser physiquement, de s'aérer (surtout pour les enfants qui sont présents à la journée). Elles favorisent la découverte du monde qui les entoure et rendent l'enfant attentif aux dangers de la circulation routière. Certaines sorties ou visites agrémentent la vie en collectivité.

L'enfant a le droit de ne rien faire ; l'éducatrice respecte l'enfant qui n'a pas envie de participer à une activité.

L'enfant apprend à respecter les différences (enfant de couleur, enfant handicapé, religion, allergies alimentaires,...). La vie en collectivité permet à l'enfant d'apprendre le partage, l'attente de son tour,...

7.4. Les besoins de reconnaissance et d'appartenance

L'enfant a besoin d'être reconnu en tant que personne sans qu'il soit porté de jugement ni envers lui ni envers ses parents. L'éducatrice respecte le stade de développement de chaque enfant, ses difficultés et sa personnalité. Pour grandir, l'enfant a également besoin d'appartenir à un groupe, de s'identifier aux autres et d'apprendre à gérer les relations aussi bien avec ses pairs qu'avec les adultes.

L'éducatrice verbalise et respecte le vécu et les sentiments de l'enfant : il a le droit d'être triste, fâché, angoissé ou content. L'éducatrice répond de manière adéquate aux besoins de l'enfant dans ces différents moments.

Ce document a été finalisé en décembre 2007. Lors de modifications importantes, ce document peut être remis à jour.
Dernière mise à jour, janvier 2009.

8. Annexes

Annexe 1 : organigramme de la pouponnière valaisanne

Annexe 2 : déroulement d'une journée type pour chaque groupe

Annexe 3 : passages internes et accueil d'un nouvel enfant

9. Bibliographie

Document de la Délégation à la Petite enfance de la ville de Genève 2003, 2^{ème} édition

Chatelain, Sylvie, « *Règles, éducation et obéissance, quelles réalités dans les institutions de la petite enfance ?* », Ed. EESP n.28, 2000

Giovannini, Romaine, « *Rapport final d'une intervention socio-éducative réalisée à la crèche La Pouponnière Valaisanne à Sion* », examen de diplôme/HEVs2, juin 2007

Daniel Goldman, « *L'intelligence émotionnelle* », Ed. Robert Laffont, 1997

Dr. Myriam David, « *L'enfant de 0 à 2 ans* », Ed. Privat, 1960

David, M. et Appell, G., « *Loczy ou le maternage insolite* », Ed. du Scarabée, 1973

Verba, Daniel, « *Le métier d'éducateur de jeunes enfants* », Ed. Syros, 1993

Salomé, Jacques, « *Papa, Maman écoutez-moi vraiment* », Ed. Albin Michel, 1989

Kellerhals, Jean et Widmer, Eric, « *Familles en Suisse : les nouveaux liens* », Ed. Presse Polytechniques et Universitaires romandes, 2005

Dolto, Françoise, « *Lorsque l'enfant paraît* » Tom 1 et Tom 2, Ed. Seuil, 1977

Une déontologie des professionnel(le)s de la petite enfance, direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Service de la jeunesse et des loisirs, Lausanne, 2001

Schuhl, Christine, « *Réaliser un projet d'accueil petite enfance* », Chronique sociale, Lyon, 2005

Schuhl, Christine, « *Vivre en crèche, remédier aux douces violences* », Chronique sociale, Lyon, 2003

Passages internes et accueil d'un nouvel enfant

1. Les passages internes

Chaque enfant possède un dossier personnel dans lequel figure les notes d'observation, la feuille d'inscription, la fréquentation hebdomadaire, le questionnaire premier entretien, les diverses décharges que les parents ont signées, éventuellement des photos ou autre document le concernant. Ce dossier suit l'enfant à chaque passage.

L'enfant possède également des affaires personnelles comme le doudou, la lolette, les pantoufles, la brosse à dents, les habits de rechange, nécessaire de toilette (lingettes, crème, ...), voire d'autres affaires lui appartenant. Toutes ces affaires suivront l'enfant lors de son passage définitif.

1.1. Les périodes de passage

Les passages se font tout au long de l'année scolaire.

1.2. Le choix de la période

L'équipe éducative veille aux points suivants :

- l'enfant est prêt à passer dans le groupe suivant au vu de l'âge et/ou de son développement général,
- les parents ont été consultés et ont donné leur accord,
- la responsable pédagogique vérifie les éléments cités ci-dessus et donne les dates de passage en fonction des places disponibles,
- l'éducatrice ou l'auxiliaire actuelle organise avec les parents la visite du groupe dans lequel sera accueilli l'enfant,
- une éducatrice du groupe se rend disponible pour accueillir les parents et leur présente l'équipe éducative et son fonctionnement (questionnaire premier entretien)
- au début du transfert, l'éducatrice ou l'auxiliaire actuelle de l'enfant transmet au groupe toutes les informations nécessaires et utiles à son accueil (fiche signalétique)
- lors du transfert définitif dans le nouveau groupe, l'éducatrice ou l'auxiliaire actuelle de l'enfant transmet au groupe le dossier le concernant

1.3. Le transfert

La durée de l'adaptation peut varier d'un enfant à l'autre ; certains enfants auront besoin de plus de temps pour être à l'aise dans le nouveau groupe.

La première fois, une personne accompagne l'enfant dans son nouveau groupe et reste avec lui un moment. La durée de la présence de l'éducatrice peut varier en fonction de l'enfant. Si son intégration se passe bien et que l'enfant est à l'aise, l'adulte qui l'accompagne peut le laisser un moment sans sa présence.

En fonction des besoins de l'enfant, cette étape peut être reconduite plusieurs fois.

Le temps durant lequel l'enfant reste dans le nouveau groupe est prolongé petit à petit en y introduisant d'abord un goûter ou un repas puis une sieste.

A partir du moment où l'enfant est définitivement intégré dans son nouveau groupe, l'équipe éducative informe les parents qu'à la date indiquée par cette dernière, ils pourront amener l'enfant directement dans ledit groupe.

Toutes les affaires de l'enfant sont définitivement transférées dans le nouveau groupe.

A partir de ce moment, l'enfant est noté dans le nouveau groupe dès le lundi suivant.

2. L'adaptation d'un nouvel enfant

Pour toute nouvelle adaptation, ce sont les personnes formées qui prennent en charge les nouveaux enfants ainsi que l'accueil des parents.

En fonction du taux d'activité des éducatrices, il est important que deux personnes soient référentes et participent à l'adaptation du nouvel enfant.

2.1. Transmission de la fiche d'inscription au groupe

L'équipe éducative reçoit la fiche d'inscription du nouvel enfant sur laquelle se trouvent les coordonnées des parents ainsi que le taux de fréquentation souhaité.

2.2. Organisation du premier entretien

Puis, une éducatrice formée du groupe qui va s'occuper de l'accueil prend contact avec les parents pour organiser le premier entretien. Lors de cet entretien, l'éducatrice utilise le questionnaire prévu à cet effet. Afin que cet entretien se passe bien, il est préférable que l'accueil du(es) parent(s) se fasse en-dehors de la salle de jeux.

Lors de cet entretien, l'éducatrice fait visiter les différents locaux utilisés et présente les membres de l'équipe aux parents accueillis. L'enfant est présent lors de l'entretien.

L'éducatrice donne le nom de la deuxième personne de référence qui s'occupera également de l'adaptation si son taux d'activité ne lui permet pas d'être présente sur toute la semaine.

L'éducatrice transmet au(x) parent(s) les deux règlements officiels (ASLAE et celui de la pouponnière).

2.3. Début de l'adaptation

A la fin du premier entretien, l'éducatrice organise avec les parents les moments d'adaptation de l'enfant dans le groupe.

Le temps durant lequel l'enfant reste dans le groupe varie selon les besoins de l'enfant et du(es) parent(s) en y introduisant progressivement un goûter ou un repas puis une sieste si nécessaire.

2.4. Inscription définitive

L'éducatrice et les parents remplissent ensemble la feuille de fréquentation qui sera ensuite apportée par ces derniers lors de l'entretien avec la direction.

Après la première ou la deuxième semaine d'adaptation, l'éducatrice organise la rencontre avec la direction et les parents afin de signer l'inscription définitive. Les parents apportent à ce moment-là la feuille de fréquentation remplie avec l'éducatrice.

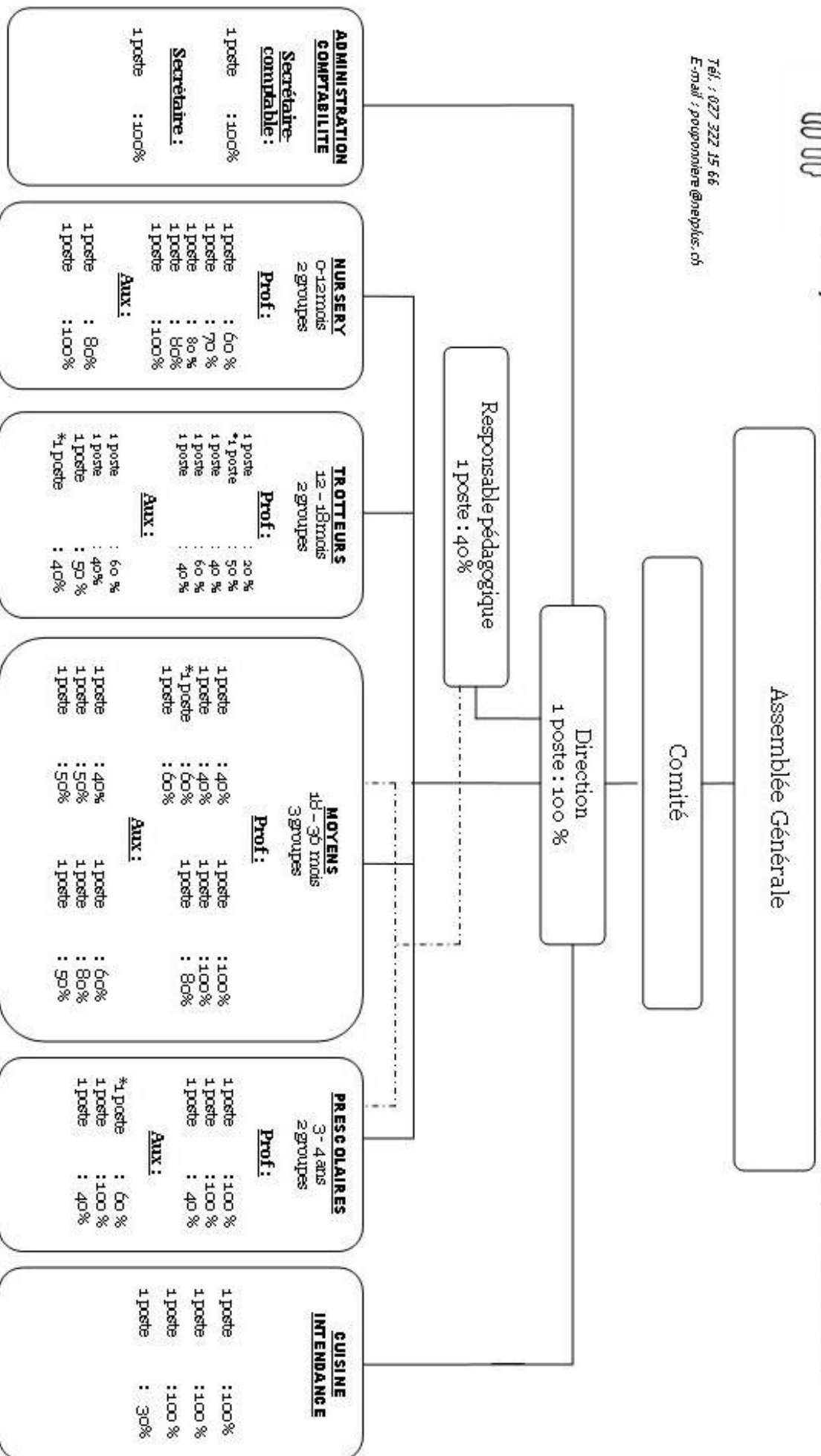
Le contrat est ensuite préparé par le secrétariat qui en informe les parents lorsque celui-ci est prêt à être signé. La signature du contrat se fait au secrétariat, soit durant les heures d'ouverture, soit sur rendez-vous.



Pouponnière Valaisanne

Rte du Mariège 38 - 1950 Sion 4

Tél. : 027 322 15 66
E-mail : pouponniere@neplus.ch



Remplacements : (professionnelle) : 1 poste 60 % et 1 poste à 30%

* En formation

Situation au 01.01.2009